

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
90	39 + 21	60
Total des voix : 150		

Date de convocation :
19/06/2025

Délibération n°  
**25\_07\_CS4\_04**

**Etaient présents :**

**30 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte** (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRRE (Aiguines) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN(Bauduen) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Laurent GUIOU (Esparron de Verdon) ; Valérie LAFOND (Estoublon) ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) ; Raymonde CARLETTI (La Martre) ; Claude CHAILAN (Lambruisse) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; France LAJOIE-GUIEU (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; André LAUGIER-BAIN-RAVEL (St André les Alpes) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Laurence DEPIEDS (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard ROUX (Tourtour) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Robert LAURENTI (Valensole).

**1 représentant du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE** (1 voix) : Francette ANDRIEU (Seillans).

**1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur** (18 voix) : Georges BOTELLA.

**1 représentant des départements** (8 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

**6 représentants des établissements de coopération intercommunale** (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI et Serge CONSTANS (Communauté de communes lacs et Gorges du Verdon) Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon).

**Etaient représentés :**

**12 représentants ont donné pouvoir** (2 voix chacun) : Aurélia CARTON (Blieux) à Robert LAURENTI ; Patrick ROY (Roumoules) à Jacques AVANIAN ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Nans BELLINI (Châteauvieux) à Philippe MARANGES ; Yves CAMOIN (Comps-sur-Artuby) à Jean-Pierre HERRIOU ; Annick BATTESTI (La Bastide) à Liliane MONTALAND ; Alain COULLET (Moriez) à Jean-Marie PAUTRAT ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Laurence DEPIEDS ; Danielle STAES (Régusse) à Arlette RUIZ ; Nicolas GARNIER (Vérignon) à Antoine FAURE ; Vincent VAGH-WEINMANN (Villecroze) à Bernard ROUX ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER.

**7 représentants ont donné pouvoir** (1 voix chacun) : Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER (Beauvezier) à Claude GUERIN ; Yana BREZINA (La Roque-Esclapon) à Corine PELLOQUIN ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Claude CHAILAN ; Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon agglomération) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bernard de BOISGELIN (Communauté de communes Provence Verdon) à Christophe BIANCHI ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) à Jean MAZZOLI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du Pays de Fayence) à Patrick VINCENTELLI.

**1 représentant a donné pouvoir** (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Claude BONDIL

**1 représentant a donné pouvoir** (18 voix) : Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Georges BOTELLA.

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU PARC**

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Les membres du Comité Syndical à l'unanimité désignent les membres suivants :

Président de la CAO	Bernard CLAP, Président
Titulaires	- Jean-Charles BORGHINI - Michèle BIZOT-GASTALDI - Christophe BIANCHI - Léna MOUNIER - Claude ARNAUD
Suppléants	- Jean-Paul ROUX - Jean FLORIMOND - Yves CAMOIN - Liliane MONTALAND - Olivier MERABET

Et précisent que la commission d'appel d'offres se réunira pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée.

*Acte rendu exécutoire*  
*Après transmission en Préfecture*  
*Le 02/07/2025*  
*et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

*Pour extrait conforme*

**Le Président :**  
**Bernard CLAP**

DEL25\_07\_CS4\_04

